



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SUBMISSION À :**

**Parks Canada Agency Bid Receiving Unit
National Contracting Services
220 - 4 Avenue S.E., suite 720
Calgary, AB T2G 4X3
Télécopieur : (866) 246-6893**

**REVISION 002 TO A
INVITATION TO TENDER**

**RÉVISION 002 À UNE
INVITATION À SOUMISSIONNER
DEMANDE D'OFFRES À
COMMANDES**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Issuing Office - Bureau de distribution :

**Parks Canada Agency
National Contracting Services
220 - 4 Avenue S.E., suite 720
Calgary, AB T2G 4X3**

Title - Sujet : Promenade et abri aux chutes Virginia – réserve de parc national Nahanni	
Solicitation No. - N° de l'invitation : 5P420-19-0059/A	Date : 23 mai 2019
Amendment No. - N° de modification : 002	
Client Reference No. - N° de référence du client : 1185.02	
GETS Reference No. N° de référence de SEAG : PW-19-00873752	

Solicitation Closes - L'invitation prend fin : At - à : 14h00 On - le : 18 juin 2019	Time Zone - Fuseau horaire MDT - HAR
---	--

F.O.B. - F.A.B. :
Plant - Usine : Destination : Other - Autre :

Address Enquiries to - Adresser toutes demande de renseignements à : Nathaniel Harrison

Telephone No. - N° de telephone : (403) 629-7652	Fax No. -N° de télécopieur : (866) 246-6893	Email Address – Courriel : nathaniel.harrison@canada.ca
--	---	---

Destination of Goods, Services, and Construction - Destination des biens, services, et construction :
réserve de parc national Nahanni
See Herein – Voir ici

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER - À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Vendor/ Firm Name - Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Address - Adresse :	
Telephone No. - N° de telephone :	Fax No. - N° de télécopieur :
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Signature :	Date :

Modification 002

La présente modification vise à réviser le dossier d'appel d'offres et à répondre aux questions des soumissionnaires.

A. Questions

- Q1.** Les quantités de caissons de pont sont de 8 chacun. Cela signifie-t-il qu'il y a 8 ensembles (un par pilier de pont) ou 8 emplacements (deux par emplacement de pont)?
- R1.** Il y aura 4 emplacements de pont avec 2 caissons par emplacement pour un total de 8 caissons.
- Q2.** Avez-vous l'intention de réaliser des sections d'une travée allant jusqu'à 24 pi en utilisant deux longerons 2 * 10 * 16 pi à trois emplacements sur une travée sans pilier.
- A2.** Les travées des ponts varient selon les conditions du site, cette conception doit être utilisée pour des travées entre 12 et 24 pieds.
- Q3.** Il n'y a pas d'instructions sur l'affectation des coûts de construction des tabliers et des longerons du pont. Veuillez fournir des détails sur le nombre de ponts, leur longueur et où placer les coûts unitaires.
- A3.** Veuillez consulter le tableau des prix modifié.
- Q4.** Les dessins S1, S2 et S3 n'ont pas de vue en plan des bancs inférieur et supérieur pour détailler les fixations aux poteaux de l'abri. Pourriez-vous fournir ce détail de la vue en plan montrant le degré d'angles et de dimensions ?
- A4.** Voir le dessin S3 pour l'angle. Le banc et le poteau ne sont pas fixés ensemble mais doivent être en contact. Voir 2/S3 vue de dessus pour la fixation.
- Q5.** Vous montrez un toit en contreplaqué sur l'abri. Le contreplaqué est-il fourni ou l'entrepreneur le fournit-il?
- A5.** Il sera fourni par l'APC et est déjà sur place
- Q6.** Vous parlez de remblai compacté sous les traverses. Veuillez décrire en détail la méthode acceptable pour obtenir le compactage demandé et préciser si ce matériau est trouvé sur place ou importé.
- A6.** e matériau peut être compacté manuellement (dameur manuel) pour le matériau en place.
- Q7.** Les paragraphes 3.4.4.4 et 3.4.4.5 de la section 01 11 00 indiquent qu'il faut retourner les aires perturbées sous la promenade de bois à enlever afin qu'elles correspondent à celles qui existent déjà. L'entrepreneur doit-il importer des matériaux pour niveler l'aire pour qu'elle corresponde aux aires environnantes ou travailler avec les matériaux environnants une fois la promenade enlevée ?
- A7.** L'entrepreneur doit utiliser les matériaux existants sur place, aucun matériau ne doit être importé. Le sol doit être scarifié et les rebuts doivent être enlevés. Il n'y a pas d'ensemencement. Il suffit de faire correspondre le mieux possible les conditions de la terre environnante avec les matériaux trouvés sur place.
- Q8.** Il peut y avoir certains avantages à commencer le projet avant la date de début des travaux, soit le 3 septembre. L'APC envisagerait-elle de changer cette date pour une date de commencement antérieure ?
- A8.** Les soumissionnaires doivent prévoir que les travaux commenceront le 3 septembre. Il est possible que certains travaux puissent commencer plus tôt, mais cela n'est pas garanti.
- Q9.** Les paragraphes 1.3.3 et 1.3.4 de la section 01 78 00 concernent la fourniture de pièces de rechange et d'outils pour le projet. L'APC peut-elle dresser une liste des pièces de rechange et des outils que l'entrepreneur devrait fournir dans le cadre du projet ?
- A9.** L'entrepreneur doit fournir 4 crics de rechange pour le système de support de l'abri.

B. Révisions

La visite facultative du site utilisera désormais un hydravion pour transporter les soumissionnaires à la réunion. Le lieu de la réunion avant le vol doit être déterminé et distribué aux soumissionnaires inscrits avant le vol.

La visite du site aura lieu le 5 juin. En raison de l'éloignement du site, il est possible que les conditions météorologiques puissent maintenir l'avion au sol. Si cette situation se produit, le vol et la visite du site auront lieu le lendemain, cette approche se poursuivra jusqu'au 8 juin. Si la visite n'a pas lieu d'ici le 8 juin, la conférence des soumissionnaires aura lieu dans la salle de réunion du bureau de l'APC à Fort Simpson.

Supprimer : **IP03 VISITE OPTIONNELLE DES LIEUX**
Remplacer par:

IP03 VISITE OPTIONNELLE DES LIEUX

Il y aura une visite facultative des lieux le 5 juin 2019 à 8 h 30.

L'APC affrètera un avion pour la visite des lieux. En raison du nombre limité de sièges, seul un représentant pourra assister à la visite des lieux.

Les soumissionnaires doivent s'inscrire et confirmer leur présence d'ici le 29 mai pour pouvoir participer à la visite. Les soumissionnaires qui ne se seront pas inscrits avant le 29 mai pourraient ne pas pouvoir y assister. Le lieu de la réunion préalable au vol sera distribué aux soumissionnaires inscrits.

Les soumissionnaires seront responsables de tous les coûts associés au déplacement et au séjour à Fort Simpson pour la visite des lieux. Les soumissionnaires doivent apporter leur propre nourriture, des vêtements chauds et de l'équipement pour la visite des lieux, et ils doivent prévoir 5 heures pour le voyage aller-retour. Des bottes à embout d'acier sont requises. Les soumissionnaires sont libres d'apporter tout autre EPI qu'ils jugent nécessaires.

Dans: **Section 01 11 00**
Supprimer : **3.3.3.8.**
Remplacer par:

3.3.3.8. Construction of the arbor can only begin after September 3, 2019. This includes any alterations to the foundation of the platform supporting the arbor.

Dans: **Section 01 11 00**
Supprimer : **3.5.8**
Remplacer par:

3.5.8. Due to visitor use construction of the arbor and foundation cannot begin prior to September 3, 2019.

Supprimer : **Annexe 1 – Formulaire de prix, dans son intégralité**
Remplacer par : Voir ci-joint.

Remarque : Le Canada exige que le formulaire révisé ci-joint, Annexe 1 – Formulaire de prix, soit utilisé et reçu avant la date et l'heure de clôture de l'appel d'offres. Si vous ne présentez pas le formulaire révisé de l'annexe 1, votre soumission sera jugée irrecevable.

Les modifications sont indiquées en rouge.

LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.

APPENDICE 1 – FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

On rappelle aux soumissionnaires qu'ils sont responsables de s'assurer d'inclure dans leurs prix tous les travaux décrits dans les dessins et devis. Les prix pour les travaux qui ne sont pas pris en compte dans le tableau des prix unitaires, y compris, sans s'y limiter, la mobilisation et la démobilisation, doivent être inclus dans le tableau des prix forfaitaires.

MONTANT FORFAITAIRE

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

- (a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative (QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables
1	01 11 00	Mobilisation et démobilisation	MF	1	\$
2	01 11 00	Construction de l'abri	MF	1	\$
3	01 11 00	Enlèvement de la promenade	MF	1	\$
4	01 11 00	Arpentage avec drone	MF	1	\$
MONTANT FORFAITAIRE (MF) Excluant les taxes applicable(s)					\$

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative (QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables
1	Dessin V2 Dessin V3	Tablier et longerons de promenade	m	610	\$	\$
2	Dessin V2	Traverses de promenade	ch.	180	\$	\$
3	Dessin V4 Dessin V5	Caissons du pont de la promenade	ch.	8	\$	\$
4	Dessin V4 Dessin V5	Rampes du pont de la promenade	m	45	\$	\$
5	Dessin V7 Dessin V8	Plateformes de virage pour la promenade	m ²	30	\$	\$
6	Dessin V7 Dessin V8	Tablier et longerons de promenade	m	30	\$	\$
TOTAL DES PRIX CALCULÉS (TPC) Excluant les taxes applicable(s)						\$

MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (MF +TPC) Excluant les taxes applicable(s)	\$
---	----